



Recommandation de saison

Anti-mildiou **Resplend®** : Le concentré d'efficacité

Resplend®, l'anti-mildiou facile d'emploi

- Protection préventive de haut niveau avec 1 L/ha
- Formulation liquide



Une performance régulière

- Haut niveau d'efficacité sur mildiou
- Protection des feuilles et grappes
- Excellente résistance au lessivage

L'alliance de 2 molécules complémentaires

L'amétoctradine et le diméthomorphe (DMM) agissent simultanément à tous les stades de développement du champignon. L'amétoctradine se fixe sur la cuticule cireuse et le DMM diffuse dans les feuilles pour donner une excellente résistance au lessivage.

Un profil favorable

- Formulation liquide, **Resplend®** s'associe facilement avec tous les anti-oïdium*
- Retour dans les vignes simplifié pour les travailleurs
- Facilité de stockage, de dosage et de manipulation.

*après vérification de la compatibilité

Préconisations d'emploi



Resplend®, anti-mildiou haute performance :

- Dose : 1 L/ha, cadence 14 jours
- Maximum 1 application par an, non consécutive avec une autre spécialité contenant de l'amétoctradine ou un CAA (dont le DMM)

Fiche d'identité

Resplend® : marque déposée BASF

AMM n° 2150387

Composition : 300 g/l d'amétoctradine + 225 g/l de diméthomorphe

Formulation : suspension concentrée (SC)

Classement toxicologique :

Mention d'avertissement : **Attention**



H302 : nocif en cas d'ingestion

H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

SGH07-SGH09

Conditionnements : 1 l pour 1 ha et 5 l pour 5 ha

Usage et dose autorisés :

Vigne, mildiou à 1 l/ha

Nombre d'application :

1 par an, 2 applications non consécutives par an de produit à base d'amétoctradine,

Délai d'emploi avant récolte : 35 jours

Distance aux points d'eau : 5 m

Délai de rentrée : 6 h

Utiliser la préparation en préventif uniquement.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation. **Pour l'opérateur, porter :** Pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur : Gants en nitrile certifiés EN 374-3, Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail. **Pendant l'application – pulvérisation vers le haut :** Si application avec tracteur avec cabine : Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant, Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de cabine. **Si application avec tracteur sans cabine :** Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche, Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. **Pour protéger le travailleur :** Gants en nitrile certifiés EN 374-3, Combinaison de travail en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Mai 2017. Annule et remplace toute version précédente. Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.bASF.fr et/ou www.phytodata.com. BASF France SAS - Division Agro - 21, Chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Janvier 2017. Crédit photo : BASF. 141VIME0517SUD.

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF France - Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N°Vert 0 800 887 887 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN PORTÉ Fixe</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF France - Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 ou www.adivalor.fr



EcoPack

Emballage plus pratique
et plus sûr pour
l'utilisateur
et l'environnement.



We create chemistry

Etablissement SUBIN - Entreprise agréée n° PC00118